

## AVENANT N° 2 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**  
représenté par le directeur des sports,  
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **Fédération française de danse**  
représentée par sa présidente, Madame Nouné MARTY  
désignée ci-dessous par la fédération,  
N° SIRET : 784 622 367 00059

### PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2016 et d'en fixer les modalités financières.

### COMPLEMENT :

*Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;*

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération)
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

### ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.

Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

**ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle**

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2016 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération<sup>1</sup> concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

**ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement**

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2016 s'élève à 81 794 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 34 929 €, le solde restant s'élève à 46 865 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention **10 000 €** concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à 91 794 €.

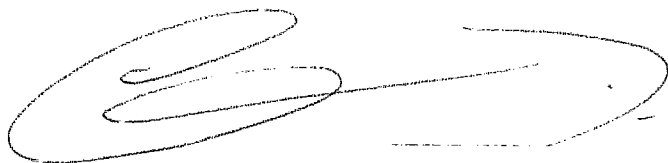
Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : **137 800€.**

Pour mémoire, la subvention d'un montant de 8 674 € précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

**ARTICLE 4 :**

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

LA PRESIDENTE DE LA FEDERATION  
FRANÇAISE DE DANSE



Fait à Paris le

11 MAI 2016

*p/* LE DIRECTEUR DES SPORTS  
Pour le directeur des sports  
L'adjointe au directeur des sports,  
Chef de service  
Claudie SAGNAC

<sup>1</sup> -dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

## **LISTE DES ANNEXES**

Annexe 1 – Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 3 – Relevé d'identité bancaire



Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Objectifs et indicateurs de performance nationaux	2014		2015		2016		2017	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
<b>Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires</b>								
Nombre de licences	80915	81000	79918	81000	83000	85000		
Nombre d'ATP	0	0	0	0	0	0		
Nombre total de licences et d'ATP	80915	81000	79918	81000	83000	85000		
Nombre et taux de licences féminines	69474 (85,86%)	69660 (86%)	68573 (85,8%)	69660 (86%)	70550 (85%)	72250 (85%)		
Nombre et taux de licences en ZUS	(%)	1500 (1,85%)	(%)	1500 (1,85%)	1600 (1,93%)	1700 (2%)		
Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	12382 (15,3%)	13700 (16,91%)	13610 (17,03%)	13700 (16,91%)	(%)	(%)		
Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	0	0	0	0				
<b>Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives</b>								
Solidité financière	-6,31							
<b>Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives</b>								
Rang sportif de la France	0		4	4	5,0 %	6,0 %		7,0 %
<b>Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs</b>								
Taux de suivi médical complet – SHN	100%				100%	100%		100%
Taux de suivi médical complet – Espoirs	%				100%	100%		100%
<b>Emplois d'avenir</b>								
Nombre d'emplois d'avenir	0		0	0				
<b>Lettres de missions signées dans CTS-Web</b>								
Nombre et taux de lettres de missions signées	0 (0%)	100%	0 (0%)	100%				%

Objectifs partagés	Indicateur	N-2		N-1		N		N+1	
		Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Développer le maillage territorial	Nombre de structures labellisées	45	60	78	60	90	120		
Structurer le réseau territorial	Nombre de comités sous convention	0	30	0	30	45	63		
Performance de la pratique de la discipline RHN	Nombre de finalistes dans les compétitions préparatoires et officielles	6	12	15	12	15	15		
Décliner la formation du corps arbitral pour accompagner la structuration territoriale	Nombre de titres fédéraux de juge	21	40	15	40	45	50		
Accompagner la sécurisation de la pratique par une démarche de	Nombre de titres d'initiateurs fédéraux et CQP	16	60	49	60	70	80		
Favoriser et renforcer la mixité dans la pratique sportive	Nombre de licences masculines	11441	12500	11345	12500	13500	14500		

## Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			
	Budget	Demande	Accordé	Engag. fédéral
<b>Décliner la formation du corps arbitral pour accompagner la structuration territoriale</b>	<b>14 000 €</b>	<b>8 400 €</b>	<b>4 000 €</b>	<b>10 000 €</b>
<b>Action 4</b>	<b>14 000 €</b>	<b>8 400 €</b>	<b>4 000 €</b>	<b>10 000 €</b>
Formations fédérales	14 000 €	8 400 €	4 000 €	10 000 €
<b>Performance de la pratique de la discipline RHN</b>	<b>140 000 €</b>	<b>79 264 €</b>	<b>41 000 €</b>	<b>99 000 €</b>
<b>Action 2</b>	<b>140 000 €</b>	<b>79 264 €</b>	<b>41 000 €</b>	<b>99 000 €</b>
Aides personnalisées (AP)	15 000 €	10 000 €	10 000 €	5 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	110 000 €	66 000 €	31 000 €	79 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	15 000 €	3 264 €	0 €	15 000 €
<b>Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs</b>	<b>28 000 €</b>	<b>15 020 €</b>	<b>11 794 €</b>	<b>16 206 €</b>
<b>Action 1</b>	<b>15 000 €</b>	<b>9 000 €</b>	<b>7 000 €</b>	<b>8 000 €</b>
Ethique et prévention des incivilités dans le sport	15 000 €	9 000 €	7 000 €	8 000 €
<b>Action 3</b>	<b>13 000 €</b>	<b>6 020 €</b>	<b>4 794 €</b>	<b>8 206 €</b>
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	9 000 €	3 820 €	2 594 €	6 406 €
Accompagnement sanitaire préventif	4 000 €	2 200 €	2 200 €	1 800 €
<b>Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires</b>	<b>34 600 €</b>	<b>15 327 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>24 600 €</b>
<b>Action 1</b>	<b>34 600 €</b>	<b>15 327 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>24 600 €</b>
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	6 500 €	0 €	0 €	6 500 €
Structuration fédérale	28 100 €	15 327 €	10 000 €	18 100 €
<b>Favoriser et renforcer la mixité dans la pratique sportive</b>	<b>34 000 €</b>	<b>20 000 €</b>	<b>13 000 €</b>	<b>21 000 €</b>
<b>Action 1</b>	<b>34 000 €</b>	<b>20 000 €</b>	<b>13 000 €</b>	<b>21 000 €</b>
Promotion des pratiques sportives pour tous	34 000 €	20 000 €	13 000 €	21 000 €
<b>Accompagner la sécurisation de la pratique par une démarche de professionnalisation</b>	<b>50 000 €</b>	<b>22 595 €</b>	<b>11 000 €</b>	<b>39 000 €</b>
<b>Action 4</b>	<b>50 000 €</b>	<b>22 595 €</b>	<b>11 000 €</b>	<b>39 000 €</b>
Formations fédérales	50 000 €	22 595 €	11 000 €	39 000 €
<b>Structurer le réseau territorial</b>	<b>17 500 €</b>	<b>12 000 €</b>	<b>1 000 €</b>	<b>16 500 €</b>
<b>Action 4</b>	<b>17 500 €</b>	<b>12 000 €</b>	<b>1 000 €</b>	<b>16 500 €</b>
Formations fédérales	17 500 €	12 000 €	1 000 €	16 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>318 100 €</b>	<b>172 606 €</b>	<b>91 794 €</b>	<b>226 306 €</b>

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

10 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

81 794 €

SERVICES PRATIQUES



Actions Services pratiques

FEDERATION FRANCAISE DE DANSE - Compte 07173539583 EUR

EDITION DE R.I.B

Modifier la recherche

Code Banque		Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB	Cadre réservé au destinataire du relevé
30056		00717	07173539583	01	
<b>IBAN (Identifiant International)</b> FR76 3005 6007 1707 1735 3958 301				<b>Code BIC</b> CCFRFRPP	
<b>Domiciliation</b> HSBC FR CAE LOUVRE FEDERATION FRANCAISE DE DANSE					

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittance, etc.).  
Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

